



LE TOURISME DE MÉMOIRE

MARS 2013



LE TOURISME DE MÉMOIRE

QU'EST-CE QUE LE TOURISME DE MÉMOIRE ?

À la croisée de la culture et de l'histoire, le tourisme de mémoire s'ancre dans des sites emblématiques, liés notamment aux conflits contemporains.

Le ministère de la Défense assure par le biais de sa direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, l'entretien, la gestion et la valorisation d'un certain nombre de ces sites. Acteur incontournable du tourisme de mémoire, il est, avec de nombreux partenaires (collectivités territoriales, musées, représentants des pays étrangers concernés par une mémoire commune) porteur de cette politique de mémoire.

Le tourisme de mémoire joue un rôle important dans le développement des sociétés et des territoires :

- ▶ Parce qu'il permet de mieux comprendre le passé, il participe à la formation de la conscience citoyenne ;
- ▶ Parce qu'il suscite des flux touristiques, il contribue à la vitalité économique et culturelle des territoires.

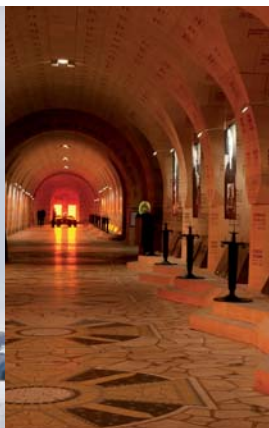
Un important patrimoine à valoriser

Du XVII^e au XX^e siècle, le territoire français a été le théâtre d'un grand nombre de conflits armés, dont l'empreinte est encore visible à travers de nombreux vestiges.

Sur tout le territoire, des ouvrages fortifiés, des nécropoles, des musées ou des sites témoins, comme les champs de bataille, rappellent le sort des combattants, des résistants, des déportés.

Du pèlerinage au tourisme de mémoire

Avant même la fin des conflits, les anciens combattants mais aussi les familles endeuillées ont sillonné les champs de batailles de la Grande Guerre. Cette démarche symbolique et douloureuse s'apparentait bien souvent à un pèlerinage.



Afin de les y aider, des guides furent édités et les anciennes villes martyres se dotèrent d'infrastructures d'accueil.

Au fil du temps, avec la disparition progressive des témoins, les pèlerins ont laissé la place aux touristes.

LES CHEMINS DE MÉMOIRE, UNE INITIATIVE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Aujourd'hui, les lieux de mémoire sont devenus des lieux d'échanges entre les publics mais aussi des lieux de réflexion sur l'histoire.

Depuis la professionnalisation des armées, le tourisme de mémoire a permis de promouvoir des sites reconvertis.



Le ministère de la Défense a la responsabilité de 189 établissements classés. Il veille, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, à leur bonne intégration dans le tissu touristique et économique local.

Une pluralité de territoires de mémoire

Pour une mise en valeur cohérente et attractive du patrimoine mémoriel, le territoire national a été divisé en «territoires de mémoire» : Ile-de-France, Nord, Grand Est, Ouest, Sud, Sud-est, Sud-ouest. Ces sept territoires présentent une densité historique et mémorielle différente, qui est fonction de la géographie des guerres ou des enjeux politiques.

Une pluralité de chemins de mémoire

Dans chacun de ces territoires ont été tracés des itinéraires reliant les sites entre eux dans un esprit de cohérence historique. Il s'agit des chemins de mémoire. Ces derniers s'organisent autour de quatre thématiques :

- la fortification (XVI^e-XX^e siècles) ;
- la guerre franco-prussienne de 1870-1871 ;
- la Première Guerre mondiale 1914-1918 ;
- la Seconde Guerre mondiale 1939-1945.

Pour chacune de ces thématiques ont été déterminés des pôles d'intérêt, comme les champs de bataille, les musées, le patrimoine architectural, les monuments et sépultures, les ressources scientifiques (archives et bibliothèques).

Parmi ce patrimoine, aussi précieux qu'abondant, certains sites se distinguent. Sites symboles, lieux de passage incontournables en raison de leur intérêt historique, ils sont les points d'appui de la politique de mémoire et relient entre eux les différents chemins.

LA MISE EN ŒUVRE D'OUTILS ADAPTÉS

Une nouvelle convention Défense-Tourisme

À l'occasion des premières assises du tourisme de mémoire en mai 2011, un nouveau texte a été signé entre le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et le ministère de la Défense. Dans le prolongement de la convention de 1994, il renforce le partenariat entre les deux institutions, désireuses de promouvoir en France et à l'étranger un tourisme «de sens», qui fait de plus en plus d'adeptes.

Une enquête nationale mesurant le poids et l'impact économique de cette filière

Au cours de l'année 2010, le ministère de la Défense, le ministère de l'économie et des finances, et l'agence de développement touristique de la France - ATOUT FRANCE, se sont associés, pour réaliser une étude nationale consacrée au tourisme de mémoire.

La première phase de cette étude a révélé que les sites historiques relatifs aux conflits contemporains ont attiré plus de six millions de personnes en 2010 en France et généré près de 45 millions d'euros de recettes.

Une seconde phase mesurant l'impact économique de cette filière a été conduite dans six territoires retenus pour la diversité de leur offre en matière de tourisme de mémoire : le Var, la Meuse, la Somme, la Haute-Vienne, le Bas-Rhin et le Calvados. Au regard des travaux conduits, cette étude inédite dresse une vision globale de la filière mémorielle en France métropolitaine

L'atout des nouvelles technologies

Pour le tourisme de mémoire, la maîtrise des dernières technologies de l'information et de la communication est un défi majeur. Le ministère de la Défense l'a relevé en développant deux outils adaptés :

Le site Internet :

www.cheminsdememoire.defense.gouv.fr

Ce site invite le public à la découverte virtuelle du patrimoine historique, des lieux de mémoire et des chemins de mémoire, grâce à une entrée cartographique ou nominative. La mise en réseau des sites permet au visiteur d'obtenir des informations pratiques pour choisir sa destination.

L'application Smartphone

Pour s'adapter aux technologies actuelles d'aides à la visite, l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD) a développé, en partenariat avec le Conseil général de la Meuse, une application facilitant la visite des points remarquables du champ de bataille de Verdun. L'application «Verdun» permet au visiteur non seulement de naviguer sur une frise temporelle mais aussi de préparer sa visite en ligne grâce à des outils innovants qu'il met lui-même en œuvre.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.cheminsdememoire.defense.gouv.fr

www.defense.gouv.fr/memoire

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

• Contacts

Ministère de la Défense

Secrétariat général pour l'administration

Direction de la mémoire,

du patrimoine et des archives

SDMAE/BLMN

14, rue Saint-Dominique - 75700 Paris SP 07

Mél : dmpa-blmn.fct@intradef.gouv.fr

CRÉDITS PHOTOS > ECPAD

INTRANET > www.sga.defense.gouv.fr

INTERNET > www.defense.gouv.fr/sga

